

ACHETEZ !

Vos Livres de comptabilité
Vos articles de bureau
Et tous vos imprimés
de
LES IMPRIMEURS DE
ROBERVAL, LTEE
Edit. du COLON, Roberval.

LE COLON

Fondé le 1er mars 1917

ORGANE REGIONAL
PARAISANT
TOUS LES JEUDIS

Abonnement \$1.50 par année
payable d'avance.

Tout abonnement est considéré
comme renouvelé faute d'avis con-
traire, 15 jours avant l'expiration.
Les avis de refus d'abonnement ne
valent que s'ils sont adressés direc-
tement par écrit au bureau du journal
et il faudra que les arrérages, s'il y
en a, soient payés.

Les Imprimeurs de Roberval Ltée., Edit.-Prop.

Organe des Comtés Roberval et Lac St-Jean

Rédigé en Collaboration.

En marge du récent discours de notre député fédéral Mtre J.-Alfred Dion

UNE ELOGIEUSE CRITIQUE DU JOURNAL "LE DROIT"
D'OTTAWA.

Il nous fait plaisir de reproduire textuellement, l'article de rédaction du journal "Le Droit" d'Ottawa, en date du 5 octobre 1945, de M. Camille L'Heureux, concernant le récent discours prononcé à la Chambre des Communes d'Ottawa, par le député de notre comté Mtre J.-A. Dion, C. R.

C'est la première fois que notre député M. Dion, élu récemment comme on le sait, avait l'avantage de se prononcer sur une question aussi délicate et par son premier discours, il a su faire connaître notre région et s'attirer les éloges de nos voisins de l'Ontario.

Voici le texte fidèle de cet article:

L'ILLOGISME DE CES "DEFENSEURS" DU CHRISTIANISME

L'une de nos raisons officielles de combattre dans la guerre qui vient de s'achever, c'était la survivance du christianisme. Si ceux qui invoquaient ce motif sont logiques avec eux-mêmes, ils ne doivent pas travailler à l'affaiblissement de ce même christianisme, en proposant, à la Chambre des communes, des projets de loi contraires. De cet illogisme, M. George Black, député conservateur progressiste du Yukon, vient de donner un exemple flagrant.

Il s'agit du divorce. D'après la loi actuelle, la femme abandonnée par son mari ne peut intenter une action de divorce que dans la province où son mari était domicilié immédiatement avant l'abandon.

M. Black prétend que cette disposition de la loi occasionne de graves inconvénients à l'épouse délaissée qui, par suite de cet abandon, peut avoir été obligée de déménager dans une autre province que celle où s'est produit l'abandon. Il ne juge pas juste que cette femme soit forcée de revenir dans son ancienne province, pour y intenter son action. En conséquence, il propose de conférer aux cours de divorces des diverses provinces la compétence pour juger les actions de divorce intentées par une femme mariée qui a été abandonnée par son mari et qui vit éloignée de lui, pourvu que cette femme ait demeuré dans la province au moins deux ans à la date de l'ouverture de l'action.

L'effet de ce projet de loi, si le parlement canadien l'avait adopté, est clair. C'eût été faciliter les divorces dans les provinces où il existe des cours provinciales de divorce; contourner la législation du divorce dans les provinces où celui-ci n'est pas reconnu, en fournissant aux femmes qui y habitent le moyen d'obtenir un divorce des cours des autres provinces, affaiblir la famille et la société.

Deux provinces seulement au Canada ne possèdent point de cours de divorce: le Québec et l'Île du Prince-Edouard. On comprend que, dans les circonstances, les députés du Québec se soient opposés avec énergie et avec succès à l'adoption de ce bill privé. Quatre d'entre eux ont pris la parole: ce sont MM. A. Dion, de Roberval-Lac-St-Jean, Eugène Marquis, de Kamouraska, Elphège Marier, de Montréal-Jacques-Cartier, et Bona Arseneault, de Bonaventure. Tous ont prononcé d'excellents discours, au point et courts. Celui-ci, le député de Roberval-Lac-St-Jean, en particulier, était un modèle de clarté, d'exposition et de bon sens.

M. Dion a traité l'aspect légal et social de l'amendement. Il s'y est opposé parce qu'on va, par ce moyen détourné, permettre aux époux des provinces où il n'existe pas de tribunaux de divorce d'aller chercher ailleurs des tribunaux qui accordent le divorce; parce que l'amendement touche à la question du domicile, question exclusivement du ressort des législatures, et qu'il était inconstitutionnel, en conséquence, d'inviter le parlement fédéral à légiférer sur une question qui n'est pas de son domaine; parce que, enfin, une législation, propre à favoriser le divorce, serait de nature à saboter la société et la famille.

Les députés de Kamouraska et de Jacques-Cartier ont étudié l'amendement sous les mêmes aspects, mais ils ont insisté sur l'opposition de ce projet de loi aux droits civils des provinces. Leur thèse, fortement étoffée, met à nu les nombreuses injustices qui résulteraient de l'adoption d'un tel amendement. Le député de Bonaventure s'en est tenu à l'aspect antichrétien et anti-social du divorce.

Ces représentants du peuple ont prononcé d'éloquentes et justes paroles sur le caractère chrétien et social de l'indissolubilité du mariage. Nous pourrions citer tel passage du discours du député de Bonaventure ou de celui de Kamouraska. Tenons-nous en à ce passage du discours du député du Lac St-Jean-Roberval.

"Le divorce, s'opposant à l'indissolubilité du mariage, est, dit-il, une mesure absolument païenne... Si nous sommes une nation chrétienne, si nous entretenons des principes qui nous distinguent des peuples païens, nous devons nécessairement tâcher d'empêcher chez nous l'adoption de législations tendant à nous conduire au paganisme des temps anciens. Nous avons vu, au temps de la décadence de l'ancienne Rome, que les moeurs favorisaient la dissolubilité des familles, que le divorce était installé dans les lois. La femme ne comptait plus ses années par le nombre des consuls, mais par le nombre de ses maris. Il est certain que, dans la société moderne, plus il y aura de facilité d'obtenir des divorces, plus les moeurs seront dissolues et plus il sera porté atteinte à la vie familiale qui est la force de notre société".

Les véritables défenseurs du christianisme, au parle-

PAS D'ASSURANCES

UN CAUCHEMAR QUI
DECLENCHE UNE
AVENTURE NOCTURNE.

La radio-police le ramassa, errant par les rues, aux petites heures du matin, revêtu de seulement son pyjama. Il avait les yeux hagards, sa démarche était incertaine, mais il était strictement sobre et avait l'air distingué. Les constables l'enveloppèrent d'une couverture et le firent monter dans l'automobile. Durant tout le trajet jusqu'au poste, il marmottait: "Je suis ruiné. Tout est parti. Je suis fini", dans une incessante litanie.

La chaleur du poste de police le calma. Le sergent en charge lui donna une tasse de café. Il demanda une cigarette et en aspira goulument la fumée. Avec précaution, on lui posa les questions d'usage et il donna une bonne adresse. Comme excuse pour "avoir flâné la nuit", il ne cessait de répéter: "Je ne sais pas. Où suis-je? Je suis ruiné."

Appelée au téléphone, son épouse assura la police qu'elle viendrait immédiatement. Pendant qu'on attendait, le vagabond brisa sa réticence obstinée après avoir été soigneusement interrogé. Il se pencha en avant, les coudes sur les genoux, les doigts entrelacés dans un geste de supplication.

"Ecoutez", dit-il, d'une voix fatiguée mais distinguée. "Il faut que vous me croyiez. Je suis ruiné. Il ne reste plus rien. Hier, mon agent d'assurances m'a téléphoné et m'a dit que toutes les compagnies d'assurances sur le feu, les automobiles et les accidents avaient fait faillite et ne m'assuraient plus d'affaires. "Je me suis sauvé de la maison, ce soir, parce qu'elle était en feu. Vous dites que ma femme vient me chercher. Dieu merci, elle a pu se sauver et les enfants aussi. Je crois que j'ai perdu la tête."

"Ne pouvez-vous pas comprendre?" plaide-t-il. "Il ne reste plus rien; rien que les vêtements que nous avons sur nous et quelques centaines de dollars en banque! Où cela nous mènera-t-il?"

"Mais vous avez un commerce?" lui dit, consolateur, le sergent de police. "Vous êtes un membre solide de la communauté?"

"En ai-je un? Le suis-je?" marmotta la victime, incrédule, avec un rire creux. "A quoi bon mon commerce? Je n'ai pas d'assurances. Mon crédit, conséquemment, est à terre. Tous mes outils sont rappelés. Je n'ose pas envoyer dehors un camion de livraison, de crainte d'accident. J'ose à peine faire fonctionner l'usine, à cause des risques aux employés."

"Supposons que mon établissement brûle?" se plaignait-il. "Quelle est la réponse? Comment puis-je demeurer dans le commerce? Vous devez certainement vous rendre compte de ma position. Il me faut trouver un moyen d'économiser assez d'argent pour en mettre de côté afin de rencontrer les cas d'urgence qui auparavant étaient couverts par mes polices d'assurances. Peut-être pourriez-vous me dire comment faire cela, après vingt-cinq ans de dur labeur et de prévisions prudentes?"

"C'est inutile. Tout est fini. Il me faut sortir d'ici", insistait-il, sa voix s'élevant sous la tension. Une porte s'ouvrit et sa femme se tint devant lui. Il examina son manteau de fourrure et son chic chapeau comme s'il ne les avait jamais vus auparavant. "Viens t'en à la maison", dit-elle. "Toute la maison est affolée, mais rien ne compte à part que tu sois sain et sauf. Voici ton chapeau et ton pardessus. Endosse cela et partons."

"Mais", insistait-il, ahuri, "la maison n'y est plus. Tout est perdu. Tu as fait un mauvais rêve", dit-elle, très doucement.

ment canadien, ce sont ceux qui, par leurs discours et leurs actes, cherchent à imprégner nos lois de l'esprit chrétien, au lieu de les paganiser. Ce débat a servi, une fois de plus, à prouver que la députation canadienne-française possédait une philosophie plus saine de la vie que la députation de langue anglaise.

Camille L'HEUREUX.

TROIS MAISONS INCENDIEES

A LA STA. D'HEBERTVILLE

Les pompiers de la Station d'Hebertville et de St-Joseph d'Alma ont lutté jusqu'à 2.30 h. dimanche matin dernier contre le feu qui menaçait d'une nouvelle conflagration le village d'Hebertville. L'incendie s'était déclaré vers 4 heures samedi après-midi, allumé, apparemment par un feu de cheminée. Il détruisit d'abord la maison de M. Eugène Gaudreault, située du côté ouest de la rue principale en direction de Saint-Bruno. Dix personnes étaient déjà sans abri. Le feu se propagea à la maison de M. Jacques Fortin qui fut rasée au complet également. M. et Mme Fortin vivaient seuls dans cette demeure. Ce fut ensuite le tour de la maison de M. Georges Lavoie où demeurait également M. Alfred Lavoie. Cette bâtisse a été partiellement épargnée, mais elle est inhabitable.

Les dommages s'élèvent à une vingtaine de mille piastres.

M. NAPOLEON GUY BLESSE GRAVEMENT

M. Napoléon Guy, de St-Prime, repose sur un lit d'hôpital à la suite d'un accident très grave qui lui est survenu pendant qu'il peignait sa maison. M. Guy fit une lourde chute et se blessa grièvement à la tête et à l'épaule. Conduit d'abord à l'Hôtel-Dieu de Roberval, il fut transporté ensuite à celui de Chicoutimi. Il est demeuré inconscient jusqu'à dimanche. Son état s'est amélioré mais il n'en demeure pas moins très sérieux. Aux dernières nouvelles les améliorations ne sont que très faibles.

INITIATION DES CHAVALIERS

A ROBERVAL

UN AVIS IMPORTANT

L'Initiation des Chevaliers de Colomb du Conseil 2442 de Roberval a remporté un franc succès dimanche dernier à Roberval. 83 candidats ont été initiés et sont maintenant membres du Conseil de Roberval.

On nous charge d'aviser ceux qui, par erreur, se sont trompés de paquets ou chapeaux de s'adresser au Grand-Chevalier, M. GEORGES GAGNON, qui leur donnera les renseignements nécessaires pour retracer ce qui leur appartient.

CLINIQUES ANTI-TUBERCULEUSES

EN NOVEMBRE

Voici le programme des cliniques anti-tuberculeuses pour le mois de novembre:

Vendredi, 2 novembre, à Roberval.

Judi, 8 novembre, à St-Joseph d'Alma.

Vendredi, 9 novembre, à Roberval.

Judi, 15 novembre, à St-Jérôme.

Judi, 29 novembre, à St-Joseph d'Alma.

L'UNITE SANITAIRE

TERRAIN DE JEUX

Sincères remerciements à Madame Antoine Marcotte pour la somme de \$153.00 qu'elle a bien voulu nous remettre après le Bingo de jeudi dernier. Ce montant doit s'ajouter à celui de \$730.00 reçu déjà de Madame Marcotte.

LE COMITE

"Vien t'en à la maison".
"Que le ciel soit béni", murmura-t-il. "Mais que serait-ce si c'était vrai?"

DECES

M. Joseph Delisle, accompagné de sa fille Mlle Gemma Delisle, de Mistassini, sont de retour de St-Ubalde, Cte de Portneuf, où ils ont assisté aux funérailles de M. Adélard Perron, beau-frère de M. Joseph Delisle.

La cérémonie religieuse fut très solennelle. Mgr Ulric Perron, P. A. V. G., frère du défunt, a chanté le service, assisté de R. P. Aurèle Thibeault, s. v., et de M. l'abbé Joseph Rochon, vicaire à St-Casimir, comme diacre et sous-diacre.

Au choeur on remarquait: Mgr J.-A. Gauthier, P. D., curé de Giffard; M. le curé Chabot; MM. les abbés Chrysologue Desrochers, Oscar Bergeron, Alfred Guillemette et Gédéon Petit, du Séminaire de Québec, Ulric Couture, curé de St-Casimir; Bruno Desrochers, chancelier de l'Archevêché; Fernand Nicole et Edouard Gariépy, vicaires à Jacques Cartier, Albert Proulx, vicaire.

Outre son épouse, née Marie-Anne Delisle, le défunt laisse sept filles, une religieuse, la Révérende Mère Marie-Adélaïde de S.S. St-Cœur de Marie; six gendres; trois fils; trois belles-filles; trois frères: Mgr Ulric Perron, de l'Archevêché, Hildebert et Ludger; une sœur; deux beaux-frères: M. Joseph Delisle, marchand, de Mistassini; Louis Delisle, contracteur, de Montréal, et plusieurs petits-enfants.

LES ROBES LONGUES SONT PERMISES

La Commission des Prix et du Commerce annonce la levée des restrictions sur la confection des robes de noces, des robes du soir et des jupes longues.

Toutefois, le système de production dirigée est maintenu afin de continuer à augmenter la fabrication des vêtements.

Le Canada suit donc maintenant la même ligne de conduite que les Etats-Unis en ce qui concerne la confection des robes longues.

COUPONS DE BEURRE VALABLES EN NOVEMBRE

Les ménagères devront se rappeler le 8 novembre qu'aucun coupon ne sera déclaré valable ce jour-là. C'est ce qui ressort de la déclaration de l'Administration du rationnement annonçant quels sont les coupons de beurre valables au cours du mois de novembre. Ce sont: le 1er novembre, coupon 128; le 15 novembre, coupon 129; le 22 novembre, coupon 130 et le 29 novembre, coupon 131.

COUPONS DE RATIONNEMENT

VALABLES JEUDI,
Le 1er NOVEMBRE 1945

SUCRE: Coupons Nos 46 à 65 inclusivement.

BEURRE: Coupons Nos 116 à 128 inclusivement.

CONSERVES: Coupons Nos 33 à 57 ainsi que les coupons Nos P-1 à P-19 inclusivement.

VIANDE: Coupons Nos M-1 à M-9 inclusivement.

Tous les coupons ci-dessus mentionnés sont valables jusqu'à ce qu'on les déclare officiellement non-valables.

NAISSANCES A ROBERVAL

A NOTRE-DAME

Le 27 octobre, Marie-Roland-Diane, fille de M. et Mme Roland Fortin, née Phébé Lévesque. Parrain et marraine: M. et Mme Roméo Fortin, oncle et tante de l'enfant.

Le 31 octobre, Joseph-Fernand, fils jumeau de M. et Mme Emile Morin, née Rose-Eva Bernier. Parrain: M. Fernand Jacques, cousin de l'enfant; marraine: Mlle Paule-Thérèse Bernier, tante de l'enfant.

Le même jour: Joseph-Jacques, fils jumeau de M. et Mme Emile Morin, née Rose-Eva Bernier. Parrain: M. Jacques Jacques, cousin de l'enfant; marraine: Mlle Liliane Morin, sœur de l'enfant.

DECES DE M. J.-J. BRASSARD A CHAMBORD

Nous apprenons avec regret le décès de M. Jean-Joseph Brassard, époux de dame Lucie Martel, survenu le 29 novembre au matin, en sa résidence à Chambord, à l'âge de 41 ans.

Le défunt fut Professeur à l'Ecole locale pendant plusieurs années. Il était le gérant de la Caisse Populaire de Chambord, secrétaire de la Corporation municipale de la paroisse et occupait plusieurs autres fonctions importantes dans sa paroisse.

Il laisse, outre son épouse, plusieurs enfants.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi matin à 9.30 heures, en l'église de Chambord.

Nos condoléances à la famille éprouvée.

L'EMPRUNT AU C. N.

Montréal, octobre... Stimulés par un message que le président et directeur général du Canadian National, M. R. C. Vaughan, leur a adressé, message qui dit que "une paix honorable exige que nous fassions face à nos obligations", des milliers de hauts fonctionnaires et employés du Réseau National ont inauguré, hier, par tout le pays, la campagne du neuvième emprunt de la victoire, confiants de briser tous les records établis jusqu'ici. Les employés du Canadian National ont acheté pour \$62,813,200 d'obligations au cours des huit emprunts précédents. Le Canadian National et Air-Canada, pour leur part, ont souscrit \$109,658,600, formant un grand total de \$172,461,800. De plus, les employés ont acheté pour près de 39,000,000 de certificats d'épargne de guerre. Plus de 93 pour cent du personnel du Réseau National avait souscrit au huitième emprunt le printemps dernier.

Les premiers rapports reçus par M. C. D. Cowie, vice-président et trésorier du Réseau, indiquent que la campagne a débuté brillamment. Le succès des trois régions du Réseau a été confié à MM. J. P. Johnson, de Moncton, N. B., vice-président et gérant général de la région de l'Atlantique, J. F. Pringle, de Toronto, vice-président et gérant général de la région Centrale et W. R. Devenish, de Winnipeg, vice-président de la région de l'Ouest. Un trophée a été offert par le vice-président de chaque région pour stimuler l'enthousiasme des employés. M. P. W. Baldwin, de Winnipeg, a été chargé de l'organisation de la campagne à Air-Canada.

COMMISSION

Le Dr J.-B. Chouinard, chirurgien-dentiste pratiquant à Dolbeau, est membre de la Société Dentaire du Saguenay. Par erreur, son nom a été omis dans un compte-rendu d'une réunion de cette société, tenue la semaine dernière.

NEUVIEME EMPRUNT AU C. N.

Montréal, octobre... Dans un message qu'il a adressé récemment à tous les hauts fonctionnaires et employés du Réseau National, M. R. C. Vaughan, président et directeur général du Canadian National, leur demande de souscrire généreusement au neuvième emprunt de la victoire. Il motive sa requête en disant que les fonds demandés par l'Etat sont nécessaires pour payer le matériel de guerre commandé avant la fin des hostilités, ré-établir nos soldats dans la vie civile, soigner les anciens combattants, malades et blessés, acquitter les frais de notre armée d'occupation et secourir les habitants de nombreux pays amis.

M. Vaughan termine en disant: "J'ai le ferme espoir que le magnifique record établi lors des emprunts précédents par les personnes de cette compagnie sera maintenu".

DEUXIEME CONGRES

DE L'UNION DES CONSEILS DE COMTE EN NOVEMBRE.

Les maires et préfets tiendront leur congrès à Québec les 8 et 9 novembre. Sujets variés et intéressants à l'étude.—250 délégués sont attendus.

Les maires et préfets de la province se réuniront à Québec, au début de novembre, pour le deuxième congrès annuel de l'Union des Conseils de Comté. Cette réunion se tiendra au Château Frontenac les 8 et 9 novembre prochains. Deux cent cinquante délégués environ venant de toutes les parties de la province prendront une part active aux délibérations.

Parmi les sujets variés et intéressants qui seront discutés au cours du congrès par les dirigeants de nos administrations municipales se trouvent la protection contre l'incendie, l'électrification rurale, la révision du code municipal, les choses municipales, les cours d'eau municipaux et les assurances mutuelles.

Les principaux conférenciers seront Me Emile Marin, sous-ministre des Affaires municipales, M. Ernest Lavigne, commissaire des Incendies de la Province, M. Albert Rioux, L.S.A., D.Sc.S., membre de l'Office de l'Électrification rurale, Me Yves Prévost C.R., chargé de la codification des lois municipales par le gouvernement provincial, Me Renald Blanchette, officier en loi à l'Office du Drainage, M. Ulric Jean, agronome, et M. Gérard Fillion, secrétaire-général de l'Union Catholique des Cultivateurs.

L'honorable Bona Dusseault, ministre des Affaires municipales, sera l'invité d'honneur au déjeuner de jeudi le 8 novembre, et l'honorable Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, sera l'invité d'honneur au déjeuner de vendredi le 9 novembre.

Le président actuel de l'Union des Conseils de Comté est M. Wilfrid Labbé, maire de Victoriaville et préfet du comté d'Arthabaska. M. Labbé présidera le congrès. Son Honneur Lucien Borne, maire de Québec et président de l'Union des Municipalités de la province de Québec, souhaitera la bienvenue aux délégués et il sera remercié par M. le docteur A.-B. Clément, maire de Les Cèdres.

L'exécutif de l'Union des Conseils de Comté se compose actuellement en plus du président M. Labbé, d'un vice-président M. Auguste Baribeau, préfet du comté de Champlain, de trois directeurs: M. Ulysse Boulianne, préfet du comté de Chicoutimi, M. Omer Arseneault, préfet du comté de Bonaventure, et M. J.-Ed. Majeau, préfet du comté de l'Assomption, et du secrétaire M. J.-Alph. Langlais, N. P., de Rivière-Beau, Témiscouata.

Après l'adoption des résolutions, l'association choisira les membres du nouvel exécutif.

FUNERAILLES DE M. P. DALLAIRE

D'imposantes funérailles ont été faites lundi le 15 octobre, en l'église St-Thomas d'Aquin du Lac Bouchette, à M. Pierre Dallaire, époux de feu Agnès Lavoie, décédé le 12 octobre, à l'âge de 93 ans et six mois, après une courte maladie.

Le défunt était cultivateur et avait été l'un des fondateurs de la paroisse de Saint-André du Lac St-Jean.

Le Rév. Père Michel chanta le service, assisté comme diacre et sous-diacre des RR. PP. Ambroise et Marie-Bernard, capucins.

Portait la croix: M. Odilon Dallaire, petit-fils du défunt; ses fils, MM. Denis et Thomas-Louis Dallaire, ses gendres, MM. Charles Dallaire, Wilfrid Laliberté, Luc Dumais et Gaudias Quimet, portaient le corps. En tête du cortège on remarquait les filles du défunt: Mme Charles Fortin (Angèle), Mme Wilfrid Laliberté (Rose-Anna), toutes deux de Normandin. Nos condoléances à la famille.

Les Obligations du 9e Emprunt vous permettront d'acheter demain

Le Comité National des Finances de Guerre donne un excellent conseil aux salariés.—Lorsque la rareté actuelle des marchandises prendra fin, l'argent aura été économisé.

Le plus sûr moyen d'avoir tout l'argent nécessaire pour se procurer dans quelques mois les innombrables produits et marchandises encore introuvables aujourd'hui dans les magasins, c'est d'acheter des obligations du neuvième emprunt de la Victoire. Voilà le conseil donné aux salariés et aux épargnants par le Comité national des finances de guerre dans une déclaration communiquée aux journaux.

"Parce que la guerre est finie, il y a des gens qui se demandent pourquoi ils continueraient de faire des économies et de mettre à chaque semaine quelques dollars de côté pour acheter des obligations de la Victoire", dit le communiqué.

"La guerre est finie, il est vrai, mais cela n'empêche que le neuvième emprunt de la Victoire a pour but de défrayer une forte partie de dépenses et d'engagements déjà encourus à cause de la guerre que nos soldats ont si vaillamment contribué à gagner. Ainsi, les allocations que le pays doit verser aux combattants s'élèvent à plus de la moitié de l'objectif du prochain emprunt. Le Canada doit payer en outre pour rapatrier ses soldats et pour assurer le rétablissement de ses blessés. Afin de maintenir un revenu national élevé, le Canada veut aussi stimuler la vente de nos produits à l'étranger. Tout cela, avec la liste civile, forme le budget fédéral des prochains douze mois.

"L'utilisation du produit du neuvième emprunt est généralement bien comprise. Il est encore vrai que l'appel répété pour la neuvième fois consécutive aux citoyens de continuer à faire des économies en achetant des obligations de la Victoire au

comptant et à terme peut paraître ennuyeux à certains maintenant que la guerre est finie. Mais un moment de réflexion nous convaincra du fait patent que voici:

"La moindre visite dans les magasins démontre qu'il est impossible de se procurer à l'heure actuelle une infinité d'articles pourtant nécessaires à la maison. La plupart des restrictions sont levées mais la production nouvelle ne pourra fournir à satisfaire l'énorme demande accumulée avant quelques mois encore. Il n'y a pas d'auto nouvelles disponibles, pas de frigidaires et de laveuses électriques, très peu de fournitures de maisons, rareté dans les habits et la confection, etc. Mais pourtant, l'on vous dira: nous nous attendons à avoir de la marchandise dans quelques mois. Patientez encore un peu.

"Dans les circonstances, n'est-ce pas simple logique que de conseiller aux épargnants d'acheter des obligations du neuvième emprunt de la Victoire, de les mettre en portefeuille en prévision des mois à venir tout en aidant ainsi le pays à solder définitivement les frais de la guerre qui vient de finir. Toutes les obligations des emprunts précédents se vendent à prime; il n'y a pas de placement plus négociable que les bons du neuvième emprunt. Avec douze mois pour payer leurs obligations, les salariés pourront acheter cette fois-ci un bon de \$100 à un coût hebdomadaire de \$2.02 commençant le 15 novembre 1945 et finissant le 31 octobre 1946. Cet acte de sage économie leur permettra d'acheter demain au comptant ce qui les tente aujourd'hui et qu'ils ne peuvent pas se procurer.

Vraiment...

Une élection partielle: la guerre fraîche et joyeuse pour les Beaucerons qui ont pour les beaux "parlements" de hustings une passion inégale ailleurs au Québec, sauf peut-être dans les Pays d'en Haut d'un Homme et son Pêché. Et, par dessus le marché, une élection au provincial, comme on dit, ce qui a l'heur de situer le blitzkrieg dans un décor plus local, de situer l'affaire sur un terrain moins complexe, plus à portée populaire. Si la Chaudière ne sort pas de son lit, maints Beaucerons sortiront de leurs gonds car, comme pour la chaîne de réaction atomique, les grandes discussions publiques seront le noyau de mille autres, entre voisins, sur la rue, dans la boutique, à la maison. Et on peut compter sur les hebdo de la Beauce pour brosser de ce fracas un tableau haut en couleur.

Les confrères ont déjà mis la main à la pâte avec un allant, avec un brio qui vont faire des jaloux chez leurs camarades qui s'ennuient dans les coins du Québec!

De ce Clément Marchand, dans Le Bien Public, les judicieuses observations suivantes sur les régies de guerre qu'on veut faire continuer dans la paix:

"Les régies de ceci ou de cela, les commissions multiples que le gouvernement fédéral avait inventées pour encadrer notre effort de guerre, entravent maintenant notre effort de paix.

La guerre en Europe est finie depuis plusieurs mois et le peuple s'attend à ce qu'on rétablisse les conditions de vie normale un peu plus vite que ne l'aimeraient les petits tsars qui dominent maintenant du haut d'une autorité établie par décret.

Les régies et commissions multiples peuvent survivre encore un bon bout de temps mais à condition de mettre la pédale douce. Ces gens doivent maintenant s'efforcer de simplifier au lieu de toujours se montrer de plus en plus habiles à embêter tout le monde. Il semble que la

grève des mineurs soit un avat-tissement, une dénonciation d'une forme de dictature et de tyrannie domestiques qui a tendance à prévaloir au sein d'un gouvernement bien lent à révoquer les mesures de guerre".

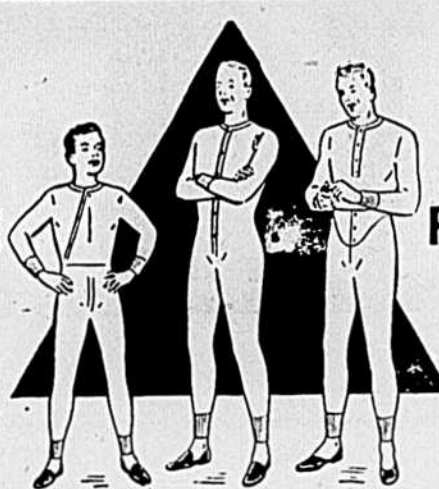
La revendication de plus forts salaires ouvriers, même plus élevés que ceux consentis par les usines de guerre, devient de grande mode, une espèce de coqueluche. On se contente de penser que si tout le monde gagne \$1. de l'heure, cela produira un plus grand pouvoir d'achat pour enlever le produit ouvré. Mais si le consommateur n'est pas prêt, d'autre part, à payer le haut prix d'un article produit par une main d'oeuvre à \$1 de l'heure, la marchandise restera sur les étagères et les usines, ne pouvant plus écouler leurs produits par les magasins, devront forcément renvoyer de la main d'oeuvre, une opération synonyme de chômage, pour dire une lapalissade. Mais on n'obtiendra vraiment de la bonne coopération entre le patron et l'employé que lorsqu'on se sera rendu compte que les intérêts de l'un et de l'autre sont les mêmes, que l'ouvrier se protège en protégeant l'employeur et que celui-ci trouve profit à payer convenablement sa main d'oeuvre.

Les élections provinciales du Manitoba ont servi une râclée à la C. C. F. qui, pour capter la majorité de députés, avait mis assez de candidats sur les rangs.

Cela, naturellement, à cette petite condition que l'électeur votât pour eux! Mais il est arrivé à la lumière de la pétadière en quoi le régime cécéiste Douglas a transformé la Saskatchewan, n'a pas cru à la machine enfarninée du programme cécéiste, ne s'est pas laissé impressionner par la fanfare de l'expérience socialiste. Pour une veste, les gars de M. Colldwell en ont remporté une et dans les grands prix!

L'ARGENT QUI NOUS PRO-FITE LE PLUS EST CELUI QUE L'ON DEPENSE CHEZ SOI.

L'ÉTIQUETTE



PENMANS ASSURE

LA VALEUR DE VOTRE ARGENT

Grâce à leur façon soignée, les Sous-Vêtements Molletonnés Penmans vont bien. Comparez-les. La coupe et l'ajustement sont excellents. Toutes les coutures et les boutonnières sont bien finies. Voyez aussi l'envers molletonné plus épais et plus doux. La valeur de votre argent est assurée par l'étiquette Penmans. Ils s'obtiennent dans les modèles deux pièces (gilet et caleçon), aussi sous forme de combinaisons et dans le modèle populaire NuCut.



SOUS-VÊTEMENTS MOLLETONNÉS POUR HOMMES ET GARÇONS

PLAN D'ALCAN POUR LES VÉTÉRANS

L'Aluminum Company of Canada, Ltd., a annoncé aujourd'hui que d'après son nouveau système de réhabilitation les membres des forces armées ne perdront aucune des chances d'avancement qu'ils auraient eues s'ils étaient demeurés au service de la compagnie pendant la guerre.

Ce plan de réorganisation, ayant une portée beaucoup plus étendue que l'Ordonnance concernant le Rétablissement à l'Emploi Civil, entre en vigueur immédiatement dans tous les bureaux et usines d'Alcan. Un comité de rétablissement a été organisé sous la présidence d'un directeur local à chaque usine de la Compagnie, et comprend également un conseiller qui sera disponible en permanence pour discuter de leurs problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

L'Aluminum Company of Canada, Ltd., (Alcan) a fait des recherches pour déterminer quels travaux dans ses usines peuvent être exécutés avec compétence et habileté par les vétérans handicapés. La Compagnie est confiante de pouvoir employer sa part de vétérans affectés par une incapacité permanente, et son but ultime est de trouver à chaque vétéran un

travail où son incapacité personnelle ne comportera aucun désavantage.

Les vétérans seront assignés à des positions en rapport avec leur expérience antérieure avec la compagnie et l'expérience et l'entraînement qu'ils ont acquis dans les forces armées. Le montant du salaire sera déterminé après avoir pris en considération les chances d'avancement que ces vétérans auraient eues, augmentations de mérite, boni de vie chère, etc., s'ils étaient demeurés au service de la Compagnie.

Non seulement ses propres vétérans mais le cas de tout vétéran faisant une demande d'emploi à la Compagnie fera l'objet d'une étude particulière.

LA SANTÉ DES DENTS

REPONSES A DE FREQUENTES QUESTIONS

Q.—Quelle est la cause de la "bouche des tranchées" ou "infection de Vincent", et peut-elle être guérie?

R.—Jusqu'à ces temps derniers, l'on considérait que la "bouche des tranchées" ou "infection de Vincent" était causée par deux germes ou microbes vivant ensemble pour leur mutuel avantage. Les noms de ces organismes microbiens sont le "bacille fusiforme" et le "spirochète de Vincent". Récemment, des chercheurs en sont venus à penser que peut-être deux autres micro-organismes additionnels sont intéressés à cette maladie. La "bouche des tranchées" est une maladie infectieuse affectant principalement les gencives, bien qu'elle puisse s'étendre aux lèvres, à la langue et à tout l'intérieur de la bouche. Les jeunes adultes sont les plus susceptibles de souffrir de cette infection qui peut également survenir chez les enfants. L'infection de Vincent à sa phase aiguë ne peut pas être confondue avec quelque autre maladie de la bouche que ce soit, car elle est nettement indiquée par la rougeur des gencives et la formation d'escarres sur leur tissu tuméfié, par la douleur, par une

mauvaise haleine caractéristique, par la fièvre et la prostration. Les cas chroniques ou subaigus de l'infection de Vincent sont moins facilement reconnaissables, parce que les symptômes sont moins accusés. Cependant, dans les cas chroniques comme dans les cas aigus, les gencives sont sensibles et douloureuses pendant le brossage des dents. La "bouche des tranchées" peut être guérie, à la condition que le patient coopère effectivement avec le dentiste dans son traitement.

FARINE REGAL

Pour du PAIN
Savoureux
et Nourrissant

FARINE REGAL

Pour des GÂTEAUX
Doux et
Appétissants

FARINE REGAL

Pour de la PATISSERIE
Riche et
Tendre

THE REGAL

MEILLEURE
POUR TOUTE
VOTRE
PATISSERIE

**Un message spécial aux
CULTIVATEURS
et
HOMMES DE FERME
du Québec**

L'activité intense de l'après-guerre et les besoins des pays ravagés par la guerre imposent à notre industrie forestière un sérieux effort. Pour satisfaire aux nombreuses exigences, nos forêts doivent produire de fortes quantités de produits ligneux. Ceci implique une main-d'oeuvre plus nombreuse. Des milliers de travailleurs sont déjà à l'oeuvre, mais pour répondre à la tâche, l'exploitation requiert encore le concours d'un plus grand nombre d'ouvriers.

Alors que les travaux agricoles sont au ralenti, une excellente occasion s'offre maintenant à nos gens de la ferme de se créer un supplément de revenus fort intéressant en prêtant main-forte à l'exploitation.

L'incite fortement tous ceux qui peuvent le faire à se diriger dès maintenant vers la forêt. Un travail rémunérateur les y attend. N'hésitez pas à donner notre effort. La forêt a besoin de tous les bras disponibles.

Donquy
Ministre des Terres et Forêts

**Adressez-vous dès
MAINTENANT au**

bureau national de placement le plus près;
ou
au représentant local du ministère provincial de l'Agriculture. Ou au bureau de votre coopérative agricole, s'il y en a un dans votre localité;
ou
SIGNEZ un engagement avec n'importe quel solliciteur représentant une compagnie de pulpe et papier, autorisé par le service national de placement. La meilleure chose à faire serait de retourner à la compagnie pour laquelle vous avez déjà travaillé.

Approuvé par A. MacNAMARA sous-ministre du Travail.

**ALLEZ GAGNER DE
L'ARGENT
DANS LES BOIS
CET HIVER**

L'INDUSTRIE de la PULPE et du PAPIER du CANADA

HORAIRE DU CHEMIN DE FER

De Dolbeau pour Québec
6.30 p.m. tous les jours.
4.00 a.m. Lundi, Mercredi et Vendredi.
De Dolbeau pour Chicoutimi
4.00 a.m. Tous les jours.
1.10 p.m., dimanche excepté.
De Roberval pour Québec
8.12 p.m. tous les jours.
5.34 a.m. Lundi, Mercredi et Vendredi.
De Roberval pour Chicoutimi
5.34 a.m. Tous les jours.
2.52 p.m., dimanche excepté.
De Roberval pour Dolbeau
7.05 a.m. Tous les jours.
9.25 a.m., dimanche excepté.
9.55 p.m. tous les jours.

A CHAMBORD
Arrivant de Québec à Chambord
3.20 p.m. mardi, jeudi et samedi. (Trains de jour)
Partant pour Québec de Chambord
8.50 a.m. Lundi, Mercredi et Vendredi (Trains de jour)
NOTE: Les trains ci-dessus ne font pas connection immédiate avec ceux allant ou venant de Dolbeau.

Pour Québec de Chambord
9.25 p.m. (trains du soir) Tous les jours; mais pas de lits sur ces trains allant à Québec.

Pour Québec ou Montréal de Chambord
10.30 p.m. (trains du soir) tous les jours pour les personnes qui ont des lits allant à Québec ou Montréal et aussi pour le public en général. Prenant effet le 30 septembre 1945 (heure solaire).

C.-A. LEVESQUE,
Chef de Gare,

TAXI

HERVÉ HARVEY

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÉRAIRES

Corbillard-Automobile
3 Corbillards-Voitures

Service d'Ambulance
Service d'Embaumeur diplômé

Fournitures de Chambre mortuaire et Cercueils

Service Jour et Nuit
Téléphone 230

Robervai, P. Q.

Gagnon & Frères de Roberval, Limitée

MANUFACTURIERS de PORTES et CHASSIS
Propriétaires de Moulins à scie

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE DE TOUTES SORTES
LATTES, BARDEAUX, etc.

Commandes par la malle exécutées promptement
Rue Paradis,
ROBERVAL, Qué.

POUR LES COLIS OUTRE-MER

Le ministre canadien des Postes a annoncé que les dates ultimes cette année pour le dépôt des envois de Noël à destination d'outre-mer sont le 10 novembre pour l'Europe continentale et le 15 novembre pour le Royaume-Uni.

Il faut poster encore plus tôt les envois qui doivent aller plus loin.

On est prié de ne pas attendre au dernier moment pour déposer ses envois car il peut en résulter de l'encombrement au bureau de poste et il sera peut-être impossible de trouver assez d'espace sur les derniers bateaux qui partiront à temps pour permettre la distribution à Noël.

Ne pas oublier que la limite de poids est de 11 livres et le tarif \$0.12 la livre pour les colis à destination des militaires canadiens outre-mer.

Les restrictions actuelles concernant les importations en Grande Bretagne limitent à 5 livres le poids des colis expédiés comme cadeaux à des civils dans ce pays et aucun article contenu dans les colis ne doit peser plus de 2 livres. S'informer du tarif au bureau de poste.

On ne peut envoyer à titre de cadeau plus d'un colis par mois.

Les articles imposables sont soumis aux droits de douane ordinaires en Grande Bretagne.

Les donateurs ne doivent pas avoir été sollicités et chaque colis doit être bien marqué "Cadeau".

On évitera d'employer des boîtes à chaussures en carton comme réceptacles si l'on veut que les colis de Noël soient livrés rapidement et en bon état. Utiliser plutôt des réceptacles en fort carton ondulé et que le contenu soit solidement emballé et ne puisse bouger. Envelopper le réceptacle de plusieurs couches de papier d'emballage épais et ficeler le colis solidement. Ne jamais faire usage de papier de soie ou de ruban de Noël pour l'emballage extérieur. Pour plus de sûreté on peut envelopper ses colis dans un coton dont on coud les bords. On est prié de n'insérer que des objets qui ne risquent pas de briser ou d'endommager le colis ou les colis voisins.

La loi défend strictement d'expédier des allumettes ordinaires ou de sûreté de l'essence à briquet ou autres articles inflammables.

Les fruits frais tels que raisins ou poires, denrées périssables ne sont pas des choses à mettre dans les colis. Ne pas insérer non plus de bocaux ou de bouteilles de verre car ils risquent de se briser et de causer de grands dommages et de blesser ceux qui manipulent les colis. Si l'on tient à envoyer des substances susceptibles de couler et d'endommager le courrier, il faut les mettre dans des réceptacles hermétiques avec couvercle soudé, entourer le réceptacle d'un absorbant et placer le tout dans une boîte de carton ondulé qu'on enveloppe de papier fort et qu'on attache solidement.

La nouvelle étiquette simplifiée de déclaration en douane doit être remplie et apposée à l'extérieur de tout colis à destination des militaires outre-mer. Pour les colis destinés à des civils, se servir de la formule de déclaration en douane ordinaire.

Il faut adresser tous les envois correctement et lisiblement à la plume, éviter les abréviations trompeuses, toujours indiquer une adresse de renvoi sur les lettres ou les colis, mettre à l'intérieur de chaque colis une feuille de papier portant l'adresse au long du destinataire et de l'expéditeur; enfin affranchir correctement tous les envois. Rappelez-vous que votre bureau de poste ne néglige rien pour que votre courrier soit livré à temps, mais il compte que chacun DÉPOSERA DE BONNE HEURE SES ENVOIS DE NOËL POUR OUTRE-MER.

N.-D. DE LA DORÉ

DECES

A Normandin, est décédée une vieille dame âgée de 69 ans et 6 mois, ayant vécu environ un an ici à La Doré, chez M. Ernest Plourde.

Mme Rémi Mailloux de Normandin, est décédée le 15 octobre à l'Hôpital de Québec. Ses funérailles eurent lieu à St-Edmond-les-Plaines, vendredi dernier le 19 octobre.

Elle laisse pour pleurer sa perte ses deux fils: Nicolas et Joseph Mailloux, de St-Edmond-les-Plaines, et trois filles demeurant à Notre-Dame-de-la-Doré: Mme Ernest Plourde (Thérèse); Mme Roméo Perron (Marguerite); Mme P. E. Boulianne (Eliane); ainsi que plusieurs petits-enfants, dont voici les noms: Agathe, âgée de 4 ans, fille de M. et Mme Joseph Mailloux; Denis, 4 ans; Rémi, 2 ans; Gertrude, 1 an, enfants de M. et Mme Nicolas Mailloux;

Violette, 5 ans et Paulette 3 ans, enfants de M. et Mme Ernest Plourde, de Notre-Dame de la Doré; Suzanne, 5 ans, Joseph-Arthur, 4 ans, Candide, 3 ans, et Marie-Marthe, 2 ans, enfants de M. et Mme P. E. Boulianne, de Notre-Dame de la Doré.

Nos condoléances aux familles en deuil.

NAISSANCES

Joseph-Pierre-Jacques, né le 24 septembre et baptisé le 27, enfant jumeau de M. et Mme William Rochefort, née Germaine Beaudet. Parrain et marraine: M. et Mme Pierre-Eugène Coulombe. Porteuse: Mlle Cécile Coulombe.

Et Marie-Antoinette-Jacqueline, née le 24 septembre, baptisée le 27, fille jumelle de M. et Mme William Rochefort, née Germaine Beaudet. Parrain et marraine: M. et Mme Jean-Paul Rochefort, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mlle Lucia Rochefort, tante de l'enfant.

EN VISITE

De St-Evariste de Frontenac:

A la fin du mois dernier, MM. Philippe, Laurent, Jean-Paul et Gabriel Demers, sont venus en visite ici chez leurs cousins MM. Ludger, Ernest et Léopold Demers. Ils étaient accompagnés de M. Roger Demers, aviateur, de Québec et de Mlles Rita et Thérèse Demers, de Jonquière.

DE VAL D'OR

M. Gérard Tremblay, de Val d'Or, est venu passer une semaine chez des parents à La Doré.

FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de Mlle Cécile Coulombe à M. Gérard Tremblay, de Val d'Or.

BILLETS CHANCEUX

Madame Cléophe Ouellet, de La Doré, a été l'heureuse gagnante du set de cuisine mis en raffle à St-Félicien au profit de la chapelle du Collège.

M. Marcel Gagnon, de St-Félicien a été l'heureux gagnant d'un montant de \$25.00 mis en raffle au profit de la construction de l'église, au dernier Bingo organisé par les

chefs de groupes de la Ligue du Sacré-Coeur, de La Doré. Nos félicitations.

ST-AMBROISE DE CHICOUTIMI

FUNÉRAILLES

Vendredi, à 8½ heures, eurent lieu les funérailles de Dame Emma Dumais-Pilote, épouse de M. Louis Tremblay, (Delphis), décédée à l'Hôtel-Dieu St-Valier à l'âge de 19 ans et 6 mois.

Le levée du corps fut faite au salon mortuaire par M. le vicaire J.-A. Drolet, qui chanta également le service.

Les porteurs étaient MM. René, Armand et Delphis Tremblay, beaux-frères de la défunte et M. Paul Tremblay de Chicoutimi, également son beau-frère.

La défunte faisant partie de la Société du Tiers-Ordre, la croix de la fraternité fut portée par M. Sylvio Brassard. Les ru-

bans furent tenus par Mmes Rodolphe Gagnon, Anatole Dufour, Geo-Emile Girard et Sylvio Brassard.

Durant le service funèbre la quête a été faite par Mmes Laurent Boucher et Paul Boudreault, cousines de la défunte.

Outre son époux, la défunte laisse un fils de quatorze mois, Jocelyn; son père et sa mère M. et Mme Joseph Pilote; plusieurs frères et une sœur: Mlle Eléonore Dumais-Desgagné, de St-Fulgence; son beau-père et sa belle-mère: M. et Mme Joseph Tremblay (Delphis), de St-Ambroise; un petit-frère, Yvon Pilote, de St-Ambroise.

Outre les nombreux parents et amis qui ont assisté aux funérailles, nous remarquons du dehors: M. et Mme Louis Desgagné, de St-Fulgence; Mme René Lalancette, de St-Geo. de Jonquière, Mme Léopold Lalancette, d'Arvida, Yvonne Lapointe, de St-Jean Vienne de Shipshaw, Mme Achille Gaudreault,

LA GOMME QUI REND GRANBY FAMEUX

GRAND-B

DÉLICIEUSE
RAFRAÎCHISSANTE

Gomme à mâcher en morceaux
et en tablettes

WORLD WIDE GUM CO., LTD., GRANBY

grand-mère de la défunte, et M. J.-Chs Villeneuve, de Chicoutimi.

Au jeune époux cruellement éprouvé, aux familles Tremblay et Pilote, nous offrons nos sincères condoléances.

SI VOUS VOULEZ QUE VOTRE JOURNAL LOCAL PROGRESSE, ENCOURAGEZ - LE EN LUI ACCORDANT VOTRE PATRONAGE.



**Une dette que nous devons
acquitter généreusement**

UN BON DÉPART POUR NOS DÉMOBILISÉS

Le Canada est toujours en face d'un devoir impérieux, devoir de rétablir des milliers de combattants qui ont tout sacrifié... devoir de s'acquitter partiellement envers eux.

L'argent seul ne pourra *pleinement* rembourser ceux qui se sont battus pour notre liberté. Mais l'argent, son pouvoir d'achat, leur faciliteront un nouveau départ dans la vie.

Parmi nos soldats de retour, plusieurs sont invalides au point qu'ils ne pourront gagner leur vie: il faudra les hospitaliser et leur donner une formation professionnelle selon leur faculté.

Ceux qui se sont engagés à la fin de leurs études ne peuvent assurément pas concurrencer leurs aînés plus expérimentés. Il faudra parfaire et moderniser leur éducation.

Nous devons aider ceux qui veulent changer de métier. Nous devons pensionner les veuves et les enfants de ceux qui ont fait le suprême sacrifice.

Notre vaste programme de rétablissement fonctionne actuellement. Nombre de soldats retournés à la vie civile ont largement bénéficié de la formation professionnelle, des gratifications et des crédits de sécurité sociale. Mais le but ne sera atteint que si tous les Canadiens collaborent sans réserve et généreusement.

Assurer un bon départ à nos vétérans, telle est la dette que nous devons acquitter allégrement. Vous pouvez y participer en ACHETANT DANS TOUTE LA MESURE DE VOS MOYENS DES OBLIGATIONS DU 9e EMPRUNT DE LA VICTOIRE.

CETTE ANNONCE EST COMMANDITÉE PAR
GAGNON & FRERE, Enrg.
Nouveautés pour Hommes, Dames et Enfants

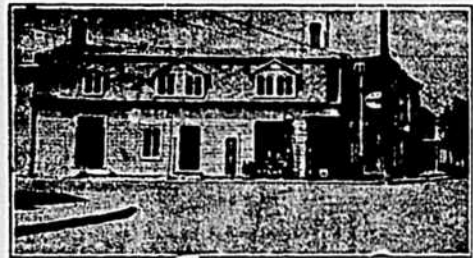
Ensemble, Gagnons la Paix!

Achetez Du 9e Emprunt

J.-E. POTVIN, Ltée

ROBERVAL, Qué.

Epicierie, Provisions, Ferronneries, Vaisselle, Matériaux de construction.—Peinture et Vernis de toutes sortes.



GRAINS et GRAINES

Agent des moulées
balancées "Pionier"

Agent exclusif de la
PEINTURE B. H.

MARCHANDISES SECHES

JULES-H. LECLERC

Syndic autorisé de Faillites
et Liquidateur

BUREAU:
Rue Marcom

ROBERVAL, P. Q.



LORD WAVELL, vice-roi des Indes.

Un deuxième....

Suite de la 6ème page

versa le lac Kénogami, descendit la rivière des Aulnets et la Belle Rivière et arriva sur les bords du lac St-Jean; les Indiens lui apprirent que c'était le lac Piquagami, ce qui veut dire lac plat, peu profond. A cet endroit, la vue était magnifique et il pouvait à peine entrevoir l'autre rive. Le Père De Quen en était émerveillé. Il décida de s'aventurer immédiatement sur le lac, mais aussitôt une forte tempête se déclencha. Ceux qui connaissent le lac St-Jean savent que les tempêtes qui s'y élèvent sont formidables. Son canot faillit être submergé et ce n'est que grâce à l'adresse des Montagnais qui l'accompagnaient qu'il put atteindre son but et arriver à l'embouchure de la rivière Métabetchouan. Quelle ne fut pas sa surprise de constater que les Indiens avaient planté sur les bords de la rivière Métabetchouan une grande croix! Ces Indiens étaient ceux qui avaient été évangélisés par le Père De Quen. Et c'est ce qui permet au chroniqueur de dire que, sur les bords du lac St-Jean, la croix a précédé le missionnaire.

Pendant les années qui suivirent, les Montagnais continuèrent de descendre vers Tadoussac pour faire la traite des fourrures. Ce n'est que beaucoup plus tard que les Montagnais constatèrent que les traiteurs

remontaient à la source de la rivière pour venir à eux, et c'est ainsi qu'ils abandonnèrent le poste de Tadoussac. Et c'est ainsi que furent construits dans la solitude de la forêt le poste de Chicoutimi, d'abord, et celui de Métabetchouan, ensuite. Ces deux postes furent subséquemment abandonnés. Quand vint la cession du Canada à l'Angleterre, la traite des fourrures, florissante pendant longtemps au lac St-Jean, avait considérablement diminué. Des aventuriers hardis recommencèrent le commerce de la fourrure et, à la suite de diverses tractations, en 1831, la compagnie de la Baie d'Hudson se faisait céder pratiquement tous les postes de traite qu'il y avait alors au lac St-Jean et dans la région du Saguenay. Subséquentement la chasse ayant diminué beaucoup, les animaux à fourrure se faisaient plus rares, les Montagnais, dont la situation était devenue assez précaire, demandèrent au gouvernement de leur venir en aide et de leur trouver une réserve, soit sur les bords de la rivière Péribonka, soit sur les bords de la Grande Décharge du lac Saint-Jean. En définitive, en 1856, ils furent fixés sur la Pointe Bleue, où ils sont encore aujourd'hui.

C'est là un résumé de l'histoire des Montagnais du lac Saint-Jean jusqu'à leur installation définitive à la Pointe Bleue, en 1856.

Il serait intéressant maintenant de voir un peu quelles

étaient les moeurs et les habitudes des sauvages. Les Montagnais étaient extrêmement nomades. Ils ne voyageaient pas par tribus, mais par petits groupes de deux ou trois familles. Il était très difficile de les fixer soit dans un endroit ou dans un autre. Evidemment, il a toujours été impossible de leur faire cultiver la terre. Ils étaient exclusivement des chasseurs. Cela s'explique facilement, car ils habitaient une des plus belles régions du pays pour subvenir aux besoins du commerce de la fourrure. C'est un pays de montagnes, parsemé de rivières et de lacs, couvert de grandes forêts et qui était habité par toutes les sortes d'animaux à fourrure.

Les sauvages échangeaient leurs fourrures avec les blancs non pas pour de l'or ou de l'argent, vulgaires métaux que l'on méprise encore aujourd'hui en certains lieux et dans certains groupes, mais plutôt pour de menus objets, comme de la verrerie, de petits miroirs, des armes à feu, des épées et, enfin, pour de la nourriture qu'ils ne pouvaient se procurer dans la région.

Les principaux animaux à fourrure que l'on trouvait alors et qui se trouvent encore dans les régions du Saguenay et du lac Saint-Jean étaient l'ours, le vison, la martre, la loutre et, surtout, le castor, qui, malheureusement, est très rare aujourd'hui.

A cette époque, le castor constituait la grande richesse du pays. Il était très recherché en Europe, car la mode s'était répandue des fameux chapeaux de castor, surtout en Hollande et en Angleterre. A ce sujet, vous me permettez de citer un chroniqueur de l'histoire du Saguenay:

En France en Hollande et en Angleterre, la mode était alors aux chapeaux de castor. Les industriels français et hollandais, pour fabriquer ces chapeaux, se servaient du fin duvet de la peau de castor. Quand ils voulaient obtenir des chapeaux de haute valeur, ils employaient deux sortes de peaux, qu'on appelait castor gras et castor sec. Ce dernier est tout simplement l'apau telle qu'on la trouve sur l'animal; l'autre, le castor gras, était une peau que les sauvages avaient portée, poil en dedans pendant la saison d'hiver, comme habit. Le long poil tombait et le duvet s'engraissait de sueur et de toute autre chose! Le mélange de ce duvet avec celui du castor sec donnait au chapeau un relief spécial, hautement apprécié. A l'époque, les traiteurs vendaient-ils vingt fois plus cher la peau de castor gras.

Cela revient à dire que ce beau pays du Saguenay et du lac St-Jean était un grand fournisseur, sinon le plus grand fournisseur de castor du monde; voilà pourquoi cette richesse était extrêmement appréciée dans le temps.

Tout cela est bien changé aujourd'hui. Depuis 1856, les Montagnais se sont fixés à la Pointe Bleue, où ils sont restés et d'où ils doivent remonter les grandes rivières qui viennent au lac St-Jean. Depuis, ils ont toujours reculé de plus en plus vers le nord afin de se trouver un bon territoire de chasse où ils puissent exercer leurs activités. Je dirais que les Montagnais, aujourd'hui, représentent trois choses dans l'économie de la région. D'abord ils entretiennent le commerce des fourrures et y rencontrent de très durs concurrents parmi nos trappeurs canadiens-français. Ensuite, ils sont des guides extraordinaires pour les chasseurs qui aiment à aller taquiner l'original et le caribou, parce qu'ils connaissent la région mieux que tout autre et, enfin, ils peuvent servir d'explorateurs pour les régions nordiques. De fait, les prospecteurs qui désirent se rendre dans des régions très éloignées vers le nord, soit en aéroplane ou au moyen d'expéditions en canot trouvent chez les Montagnais des guides parfaits pour les diriger dans leurs voyages.

Ce sont là les trois activités principales de nos Montagnais, et cela prouve qu'ils ont encore une grande utilité et que, conséquemment, il serait bon de les conserver, non seulement en ce qui concerne l'aspect pittoresque de leur tribu mais à cause de leur utilité pour nous tous. Malheureusement, ils sont vite décimés. La tuberculose fait des ravages considérables dans leurs rangs et il est malheureux de constater que plus ils approchent des blancs plus ils contractent leurs défauts et leurs faiblesses tous en prenant bien soin d'éviter de conserver les qualités qu'ils trouvent chez nous.

Afin de remédier à cette situation, on a essayé de reculer les Indiens plus loin vers les régions du nord. Là encore les pères Oblats, qui se sont toujours occupés des Montagnais avec une grande sollicitude, ont fait le meilleur travail. Il me fait plaisir de rendre un témoignage public à ces missionnaires, bienfaiteurs de nos Indiens.

Actuellement, les révérends pères Oblats ont construit aux Passes Dangereuses, sur les bords de la rivière Péribonka, à quelque cent milles du lac Saint-

Jean, un commencement de réserve pour grouper les Montagnais et les tenir éloignés autant que possible des méfaits de la civilisation.

Voilà, en résumé, l'histoire et l'état de la tribu des Montagnais au lac Saint-Jean. Je tenais à donner devant cette Chambre quelques détails qui, sûrement, intéresseront les membres du Gouvernement.

Pour terminer, je dois dire que j'approuve de tout coeur la résolution et j'en félicite le proposeur, car les Indiens sont de grands enfants qui se connaissent nullement l'économie. Ils sont toujours aux prises avec la misère et la famine si on ne leur vient pas en aide. Je suis donc d'avis qu'il serait excellent d'accorder aux vieillards indiens cette pension de vieillesse. C'est la raison pour laquelle il me fait plaisir d'appuyer la résolution.

LA FÊTE DU CHRIST-ROI A NOUVEAU

La fête du Christ-Roi, cette année, a revêtu en notre paroisse une solennité toute particulière.

Après la messe, le Saint-Sacrement ayant été exposé, M. le curé, au milieu de l'assistance, a lu la consécration du genre humain au Coeur de Jésus et récité avec ses paroissiens les litanies du Sacré-Coeur.

Ensuite, il y eut une cérémonie bien émouvante.

En avant de la nef étaient agenouillés M. le maire de la pa-

roisse, tenant le drapeau: carillon du Sacré-Coeur, M. le président de l'U. C. C., tenant le drapeau de la Ligue du Sacré-Coeur, tenant le drapeau de la Ligue des parents, et plusieurs autres, accompagnés de plusieurs chefs de groupe, et un Lacordaire devant cette Chambre des Cœurs, tenant le drapeau des Cœurs Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc, de notre paroisse.

Au signal donné, M. le maire de la paroisse, tenant son drapeau, gravit les marches du sanctuaire, ayant à ses côtés M. le maire du village et M. le président de la Commission Scolaire, suivis de la plupart des Conseillers et Commissaires, Marguilliers et Syndics. A leur suite, montèrent: le drapeau de la Ligue du Sacré-Coeur, suivi des chefs de groupes avec leurs insignes; le drapeau de l'U. C. C., accompagné de MM. les agronomes, les directeurs de l'U. C. C., de la Coopérative, etc., et le drapeau des Lacordaires, suivi de quelques abstinents.

Tous s'agenouillèrent sur le parvis du sanctuaire et M. le Maire du village lut une consécration spéciale au Sacré-Coeur de Jésus.

Nos municipalités, notre commission scolaire, nos autres corps publics ou associations, nous mettons nos projets, nos entreprises, nos travaux, sous la protection toute puissante de votre Sacré-Coeur.

Nous comprenons toute la signification de cet acte officiel, fait en présence du peuple assemblé au pied de votre autel. Nous prenons la résolution de toujours rester fidèles à nos engagements. Dans nos actes publics, nous ne ferons rien qui

LES BOURREAUX du CAMP de BELSEN août 1945



Irma Grese, qui avait charge des "chambres de mort" et Joseph Dramer, "le bourreau de Belsen", photographiés dans la cour de la prison de Celle, avant leur procès. (Photo publiée en août 1945).

soit opposé à la foi, à la charité et à la justice; nous entendons promouvoir vos intérêts et les nôtres, en prohibant tout ce qui est opposé à la morale chrétienne ou signalé comme dangereux par l'autorité ecclésiastique, notre guide en ces matières; car notre devise sera toujours: "Nous voulons que le Christ règne sur nous, etc., etc."

CINQ TRAINS TRANSPORTENT UN POSTE DE T. S. F.

LONDRES — L'Evening Standard de Londres annonce

que cinq trains spéciaux ont transporté un poste radar, récemment construit par une firme du Royaume-Uni, de l'usine au port de mer, première partie du voyage de 5,000 milles aux Indes. L'équipement, dont le poids total s'élevait à 700 tonnes, se composait de générateurs, de tours de transmission, de câbles, de baraques et de toutes les composantes jusqu'à l'ameublement de bureaux. 183 wagons ont effectué cinq voyages afin de faciliter le chargement aux embarcadères.

Un moyen de grossir vos rentes

VOYEZ ce gracieux écureuil qui entasse des noisettes dans le creux de son arbre. Il a l'instinct de prévoyance.

Voyez ces deux vieux: ils coulent des jours heureux, car ils sont à l'abri du besoin.

Les Obligations de la Victoire permettent de pratiquer méthodiquement l'économie. C'est un moyen de grossir sa rente. Et, ne l'oublions pas, plus nous achèterons d'Obligations, meilleure sera notre situation financière plus tard.

Le Canada doit compter sur l'afflux continu des épargnes du peuple durant la période de reconstruction. L'occasion est propice pour placer notre argent et le faire fructifier tout en aidant au rapatriement de nos fils, à leur réadaptation à la vie civile et en contribuant à la prospérité générale.

Ensemble, gagnons la paix

Un seul emprunt 12 mois pour payer

DOUBLONS NOS ACHATS d'OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

45F-3W-L

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE



M. CLEMENT ATTLEE, Premier Ministre de Grande-Bretagne.

NORMANDIN

NAISSANCES

Le 26 octobre.—Marie-Louise-Gaétane, fille de Narcisse Rioux et de Gilberte Cloutier. Parrain et marraine: M. et Mme Noël Boulanger, cousins de l'enfant.

Lee 27 octobre.—Marie-Cécile-Bernadette, fille de Jean-Baptiste Bélanger et de Gemma Liberté. Parrain et marraine: M. et Mme Roland Laliberté, oncle et tante de l'enfant.

MARIAGES

Le 24 octobre, M. le vicaire a béni le mariage de M. Jean-Charles Girard, fils de M. François Girard et de dame Marie Gagnon, avec Mlle Annette Guimond, fille de M. Joseph Guimond et de dame Marie Gobeil. MM. Girard et Guimond ont servi de témoins à leurs enfants. Mlle Hermance Guimond et M. Paul Girard ont signé avec les époux.

Pendant la messe nuptiale un chœur de jeunes filles exécuta de beaux cantiques.

Samedi matin, M. le curé béni le mariage de Paul Turcotte, professeur, du Lac Bouchette, avec Mlle Madeleine Belzile.

Le marié est le fils de M. J.-S.-N. Turcotte, maire du village de Normandin et de dame Maria Filteau. La mariée est la fille de M. Adhémar Belzile, régisseur de la Ferme Expérimentale de Normandin et de dame Marie-Blanche Renouf.

Au cours de la messe de mariage, M. Laurent Tremblay, organiste, exécuta sur l'orgue de beaux morceaux pour la circonstance.

Après la cérémonie du maria-

ge il y eut réception et déjeuner chez M. et Mme Edhémar Belzile.

Ensuite, les nouveaux époux quittèrent leurs nombreux amis et partirent en voyage.

Nous souhaitons aux nouveaux mariés, paix, bonheur, santé.

Lundi, le 29, M. le vicaire béni le mariage de Normand Desbiens, fils de feu Alphonse Desbiens et de dame Desneiges Tremblay, avec Mlle Marie-Gisèle Tremblay, fille de M. Elféar Tremblay et de dame Laetitia Boulianne. MM. Onésime Boudreau et Elzéar Tremblay agissaient comme témoins. Mlle Marie-Anne Boudreau et M. Gérard Tremblay ont signé avec les époux.

Nos vœux de bonheur.

ST-AMBROISE DE CHICOUTIMI

MARIAGES

Le 24 octobre a été célébré le mariage de Mlle Jeanne d'Arc Thériault, fille de M. et Mme Thadée Thériault, avec M. Lorenzo Duchesne, fils de M. et Mme Arthur Duchesne, de St-Jean l'Évangéliste.

Le 25 octobre a été célébré le mariage de Mlle Alice Lalancette, fille de M. et Mme Alfred Lalancette, avec M. François Simard, fils de M. et Mme Xavier Simard, de Chicoutimi-Bassin.

Nos meilleurs vœux de bonheur à ces nouveaux couples.

DECES

Le 24 octobre, à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, est décédée Dame Emma Pilote, épouse de M. Louis Tremblay (Delphis), à

l'âge de 19 ans. La défunte laisse un enfant d'un an.

Le service et la sépulture ont eu lieu vendredi le 26 octobre, à 8 1/2 hrs.

Condoléances à la famille.

NOTES LOCALES

—Mlle Lucia Fortin est allée en voyage d'affaires.

—M. et Mme Julien Dubé et M. et Mme T. N. Asselin, et leur fils Maurice, étaient les invités de M. A. E. Asselin, dimanche dernier.

—Madame Thomas Girard est de retour d'un voyage à St-Irénée-les-Bains (Charlevoix), où elle a visité ses parents.

—Mlle Jeanne Asselin est partie pour St-Irénée où elle passera l'hiver chez M. et Mme Zoé Gauthier.

—M. S. Vallerant de Québec, était en voyage d'affaires en notre paroisse, récemment.

—Mme G. Gingras et Mlle Thérèse Gingras, sont allées à Chicoutimi, ces jours derniers.

STE-JEANNE D'ARC

VA ET VIENT

—Madame Jean Ritcher, accompagnée de sa soeur Mlle Rolande Larouche, toutes deux de Kéngami, étaient en promenade pour une semaine chez leurs parents MM. et Mmes Adélar Bouchard et Adélar Larouche.

MARIAGE

Le 30 octobre, M. Godfroy Tremblay, fils de M. Hubert Tremblay, unissait sa destinée à Mlle Albertine Gaudreault, fille de M. Antoine Gaudreault, tous de Ste-Jeanne d'Arc.

Les pères respectifs servaient de témoins aux nouveaux époux. Nos meilleurs vœux de bon-

heur.

NOS MALADES

Beaucoup de paroissiens de Ste-Jeanne d'Arc, sont éprouvés par la maladie. Quelques-uns sont rendus dans les hôpitaux pour traitements. Mentionnons Madame Ernest Lavoie, qui est à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi.

Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

PARTIE DE CARTES

Lundi le 29, à la salle paroissiale une partie de cartes, organisée par les fermières eut lieu et au cours de laquelle plusieurs cadeaux furent distribués. Tous partirent à une heure assez tardive, emportant un bon souvenir, si l'on en jugeait par leur figure réjouie.

SAINT-BRUNO

NAISSANCES

Le 27 octobre a été baptisée Marie-Henriette - Joceline, fille de M. et Mme Léon-Paul Côté, née Annette Pelletier. Parrain: M. Henri Pelletier; marraine: Mlle Geniève Bouchard.

DE RETOUR D'EUROPE

Le caporal Ephrem Duchesne, fils de Mme Wilfrid Duchesne, des Fusiliers Mont-Royal, de St-Bruno, est de retour dans sa famille, ainsi que le caporal Gérard Tremblay, fils de M. Jos.

Alex. Tremblay, du même régiment, après trois ans de service outre-mer. Cordiale bienvenue à ces braves qui nous arrivent pour prendre un repos bien mérité.

VA ET VIENT

—Madame David Fortin, de St-Bruno, est de retour de Jonquière où elle fut l'invitée de parents.

—M. et Mme Félix Côté, M. Edmour Côté, Mme Alice Côté-Thibault, de St-Bruno, sont de retour de Portneuf où ils ont assisté aux funérailles de feu De-

lavoie Frenette, beau-père de M. Napoléon Côté, médecin, de Portneuf.

—MM. Jean-Paul et Maurice Dallaire, de St-Bruno, sont partis pour Montréal où ils visiteront le Rév. Père Gérard Dallaire, Jésuite, qu'ils n'ont pas vu depuis 9 ans.

—Étaient à Chicoutimi, au Séminaire, M. et Mme Ludger Jauvin, Mlles Brigitte et Solange Jauvin, M. Aurèle Jauvin, M. J.-A. Labrecque, maître de poste. La famille Jauvin visitait leur fils Jean-Roch et M. Labrecque son fils Jean-Marie.

—Madame Philippe Tremblay, (fils de Pierre), de St-Bruno, passe quelques mois à Notre-Dame d'Hébertville, l'hôte de sa mère, madame Vve Chs. Fortin.

UN EX-PRISONNIER DES JAPONAIS DECRI SES EXPERIENCES

Montréal, octobre... Plus de 3,200 hommes, femmes et enfants entassés dans une prison pouvant accommoder au plus 600 personnes, six onces de nourriture par jour, l'absence de courrier, des familles séparées, les visites de représentants de la Croix-Rouge interdites, telles ont été quelques-unes des expériences de M. L. L. Lawler, agent général du Canadien National à Singapour pour Malaya, le Siam, Burma, Java, Sumatra, Ceylan et les Indes, qui est arrivé à Montréal, cette semaine, après avoir passé près de quatre ans dans un camp de concentration au Japon.

"En présence des autres prisonniers, les gardes se contentaient de nous gifler" a dit M. Lawler, "mais au moindre délit, les internés étaient conduits aux quartiers-généraux. Ils revenaient de ces voyages cruellement battus."

"Au cours des quatre ans que j'ai passés au camp d'interne-

Grand Choix de Montres

Longine, Tavanne, Cyma, Bulova

Horloges et Réveil-matin

Coutelleries et argenteries "Rogers",

Bagues à diamants et Alliances "Bluebird"

Assortiment extraordinaire de Chapelets et Cadeaux variés de qualité supérieure.

SPECIAL

Grande Vente de Cadeaux et Chapelets

Réduction de 20 à 30 p. c.

REPARATIONS GENERALES

RAFFLE d'une Montre Bulova, au choix, pour dame ou monsieur, au profit de l'Union des Jeunes Gens de St-Jean-de-Brébeuf

Prix du billet: 10 cts. 3 pour 25 cts.

J. NERON

HORLOGER-BIJOUTIER

Tél. 314

ROBERVAL, P. Q.

ment il n'y eut aucune distribution de livres, revues ou journaux" a ajouté M. Lawler. De fait, il n'y eut qu'une distribution de lettres qui dataient déjà de plus de deux ans. Séparés du reste du monde, les prisonniers avaient perdu jusqu'à la notion du temps. Les époux furent séparés de leurs femmes et on ne leur accordait qu'une heure d'entretien par semaine.

Lorsque les Japonais s'emparèrent de Jalore, tous les dossiers du Canadien National furent détruits car ils auraient pu fournir à l'ennemi des renseignements d'importance vitale.

Libéré par les troupes anglaises le 20 août, M. Lawler fut transporté dans un hôpital bri-

tannique, aux Indes, souffrant de dysenterie, de beri-beri et de pellagre. Pendant son internement il avait perdu 66 livres. Après deux semaines d'hospitalisation il fut conduit à Bombay d'où, grâce à l'obligeance du commissaire du commerce canadien, il put s'embarquer pour le Canada à bord d'un avion de transport des Etats-Unis. Il est actuellement en route vers son foyer, à Winnipeg, où il retourne après une absence de 17 ans.

Aux environs de 2,300 A. C., Abraham, l'ancêtre d'Israël, vint en Palestine de la Ville de Ur, en Chaldée. C'est depuis ce temps que les Juifs occupent la Palestine.

Cartes Professionnelles

GEORGES POTVIN, B.A., L.L.L.

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBERVAL — P. Qué.

Bureau en face du Palais de Justice (Édifice Mme J. M. Fortin)
Bureau à DOLBEAU: le jeudi de chaque semaine.

ROBERT DORVAL

ARPENTEUR

GEOMETRE

ROBERVAL, P. Qué.

Casier 514 —

CYRILLE POTVIN, B.A., L.L.L.

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBERVAL, P. Qué.

Bureau: Haut du magasin J.-E. Potvin

W.-HYDOLA GIRARD

Avocat

ROBERVAL, Qué.

Bureau: Boulevard St-Joseph

Bureau à DOLBEAU le

VENDREDI de chaque semaine

Docteur ADRIEN PLANTE

SPECIALISTE:

YEUX, NEZ, GORGE, OREILLES

BUREAU: Hôtel-Dieu St-Michel, Roberval.

HEURES: 9 heures a. m. à 6 heures p. m. Tous les jours.

Le dimanche et le soir, sur demande au numéro suivant: 276

JOS.-ALFRED DION

Avocat

ROBERVAL, Qué.

Bureau dans l'immeuble de

M. Léonce Lévesque, N. P.

DOCTEUR HENRI PINAULT

(des Hôpitaux de Chicago)

MEDECIN-CHIRURGIEN-RADIOLOGISTE

Attaché à l'Hôtel-Dieu et au Sanatorium

MEDECINE GENERALE

SPECIALITES: Chirurgie générale

Rayons X; Electro-thérapie

Blvd. St-Joseph, - Téléphone 104 - ROBERVAL, Qué.

LEONCE LEVESQUE

Notaire

B. A. L. L.

ROBERVAL, Qué.

Bureau à DOLBEAU le JEUDI

de chaque semaine

Docteur PAUL BRASSARD

MEDECIN-CHIRURGIEN

Ex-élève des Hôpitaux de Paris

Spécialité: Chirurgie générale.

Attaché à l'Hôtel-Dieu St-Michel de Roberval

BUREAU: Voisin de Roberval Médecine, Rue St-Joseph.

Téléphone No. 290

ROBERVAL, P. Q.

ERROL LINDSAY

Notaire

ROBERVAL, Qué.

Docteur PAUL THIBAUT

MEDECIN-CHIRURGIEN

Ex-interne de la Clinique Roy-Rousseau

Et de l'Hôpital St-Michel-Archange

TRAITEMENTS ELECTRIQUES

BUREAU: A sa résidence, ancienne propriété de

M. le notaire Errol Lindsay.

Téléphone 216

Boîte Postale 487

ROBERVAL, P. Q.

Dr JULES THIBAUT,

B.A. D.D.S.,

Chirurgien-Dentiste,

Téléphone 112

Ville de Roberval.

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

BULLETIN AGRICOLE

L'OUTILLAGE AGRICOLE N'EST PLUS RATIONNÉ

Toute mesure de rationnement qui pesait sur la vente de l'outillage agricole a été levée, et les restrictions qui affectaient la production et les importations de cet outillage ont été abolies.

Cependant, la réglementation des prix reste en vigueur. De façon générale, le prix maximum d'un instrument aratoire est le prix auquel se vendait cet instrument durant la période qui s'étend du 15 août au 11 septembre 1941. Ce prix ne comprend pas les frais de l'expédition à l'acheteur.

En vertu de l'ordonnance No 225, section 10, au sujet des achats à crédit, les conditions de vente des instruments aratoires sont les suivantes: 1/3 du prix fixé par réglementation doit être payé comptant; le solde doit être acquitté en dedans de deux ans de la date du contrat, par versements fixes d'échéance, à des dates déterminées. Toute déduction qui correspond à la remise du vieux instrument au vendeur doit être soustraite du solde, de la partie qui n'est pas payée comptant.

Malgré qu'on ait aboli les restrictions qui concernaient la production, on s'attend à ce que la rareté des matériaux (la fonte malléable et la tôle d'acier, entre autres) limite la fabrication maximum d'outillage agricole (pour l'année comprise entre le 1er juillet 1945 et le 30 juin 1946) à une augmentation de 24% (d'après le nombre de tonnes de matériaux disponibles) sur la production des 12 mois précédents.

Prix des volailles vendues par les cultivateurs

Les cultivateurs qui vendent directement aux consommateurs des volailles (toutes sortes, à l'exception des dindons, dindes et dindonneaux) ont le droit d'ajouter 25% au prix de gros du plafond en vigueur dans la zone qu'ils habitent. Les éleveurs de dindons, dindes et dindonneaux ont le droit d'ajouter 20% au prix de gros.

Compensation pour l'entreposage des pommes de terre

Ordonnance A-1560 maintenant en vigueur

Le 1er novembre, les entreposeurs auront droit de vendre les sacs de 75 lbs 5c plus cher que le prix actuel, les sacs de 100 lbs, 7c de plus. Une autre compensation de 5c par sac de 75 lbs et de 6c par sac de 100 lbs sera accordée le 1er décembre; le 1er janvier 1946, la compensation sera de 5c par sac de 75 lbs et de 7c par sac de 100 lbs. Il n'y aura pas en février; mais les compensations mensuelles reprendront le 1er mars.

COUPONS DE RATIONNEMENT ET CULTIVATEURS

Les coupons qui correspondent aux ventes de viande ou de beurre des cultivateurs ou à leur propre consommation de ces produits, ainsi que les coupons qui se rapportent à leurs ventes de conserves, doivent être envoyés à un bureau local de rationnement dans des enveloppes RB-61. Les rapports de novembre doivent être reçus le 10 décembre, au plus tard.

Dates de validité des coupons, en novembre:		VIANDE	BEURRE	SUCRE	CONSERVES
Novembre 1.....	M 9	128	..	..	..
" 8.....	M 10	..	..	..	..
" 15.....	M 11	129	66, 67	P 20, 21	..
" 22.....	M 12	130	..	..	..
" 29.....	M 13	131	..	..	..

Les cultivateurs doivent envoyer aux bureaux locaux de rationnement les coupons "M" qui correspondent à la viande qu'ils consomment eux-mêmes et à celle qu'ils vendent à leurs voisins (un coupon "M" correspond à 4 livres de viande). Les cultivateurs qui abattent des animaux ne sont pas obligés, à la fin du mois, de remettre aux autorités plus de la moitié de leurs coupons et de ceux des membres de leur famille. Les cultivateurs qui achètent de la viande d'autres cultivateurs doivent remettre aux cultivateurs qui leur vendent un coupon de viande pour chaque 4 livres d'achat, même s'il leur faut pour cela se départir de coupons qui ne sont pas encore valides.

CULTIVATEURS QUI FONT L'ABATTAGE

Les cultivateurs qui abattent des animaux pour leur consommation ou celle de leurs voisins ne sont pas tenus d'avoir un permis d'abattage. On ne peut vendre qu'à un détenteur de permis d'abattage le surplus de viande excédant la consommation du cultivateur ou celle de son voisin pour qui l'animal a été abattu, en quantités d'au moins un quartier de bœuf ou la moitié d'une carcasse de porc. Les moutons, les agneaux et les veaux qu'un cultivateur abat pour sa consommation ou celle de son voisin ne peuvent pas être vendus sur le marché de la viande.

Les qualités auxquelles devaient se limiter les abatteurs d'animaux qui détenaient des permis sont abandonnées pour le moment, et jusqu'à avis contraire un abatteur qui détient un permis peut abattre tout le bétail qu'il faut.

Le Rationnement

assure à chacun une part égale.

est une protection contre le gaspillage, la disette et l'inflation.

C'est pourquoi on demande aux cultivateurs de continuer la perception et la remise des coupons à leur bureau local de rationnement—une fois par mois—dans l'enveloppe RB-61.

Pour plus de renseignements, s'adresser à un bureau de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre.

45-BF

Un deuxième discours du député J.-Alf. Dion à la chambre des communes

Le 24 octobre dernier, à Ottawa, sur les réserves indiennes de la Pointe Bleue et Passe Dangereuse.

Il nous fait plaisir de publier le texte d'un discours prononcé à la Chambre des Communes d'Ottawa, par notre député de Lac St-Jean-Roberval, monsieur J.-Alfred Dion, le 24 octobre dernier. Nos lecteurs constateront que notre député a fait encore un intéressant discours, que nous dirions historique même, qui a certainement intéressé les membres de la Chambre et qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs aussi.

Voici le texte de ce discours :

Monsieur l'Orateur,

La proposition actuellement devant cette Chambre m'intéresse particulièrement parce que, dans le comté du Lac St-Jean, que j'ai l'honneur de représenter, il y a une réserve indienne habitée par les Montagnais. Les Montagnais sont descendants d'une peuplade indienne qui était répandue dans les solitudes du Saguenay, au lac St-Jean, avant que les blancs ne viennent coloniser le Canada.

Les premiers découvreurs du pays, en voyant l'aspect des montagnes qui bordaient cette région eurent l'idée de baptiser cette tribu du nom de Montagnards, d'abord, et de Montagnais, par la suite, et c'est encore sous ce nom qu'on les désigne.

Le premier poste de traite dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean était Tadoussac. Je crois que c'est un des plus anciens, sinon le plus ancien poste de traite des fourrures au Canada. Il est particulièrement intéressant de se rappeler que c'est en 1603, à Tadoussac, que fut conclu le premier accord entre les blancs et les tribus indiennes sur le territoire canadien, et il fut entre Samuel de Champlain et Pontgravé, d'une part, et les tribus montagnaises et algonquines, d'autre part. Permettez-moi de citer un extrait du rapport de Samuel de Champlain sur cet événement remarquable :

Ayant mis pied à terre, écrit Champlain, nous fumes à la cabane de Anadabijou (grand chef des Montagnais), et nous le trouvâmes avec quelque 80 ou 100 de ses compagnons qui faisaient tabagie (qui veut dire festin), lequel nous reçut fort bien selon la coutume du pays, et nous fit assiéger auprès de lui, et tous les sauvages rangés les uns auprès des autres des deux côtés de la dite cabane. L'un des sauvages que nous avions amenés commença à faire sa harangue de la bonne réception que leur avait faite le Roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre, et faire la paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre; en leur contant aussi les beaux châteaux, palais, maisons et peuples qu'ils avaient vus, et notre façon de vivre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus.

Or après qu'il eut achevé sa harangue, le dit grand Sagamo Anadabijou ayant attentivement écouté, il commença à prendre du Petun (tabac) et en donna au dit Sieur Dupont-Gaspé de St-Malo et à moi et à quelques autres Sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien pétuné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenait sa parole, en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir sa dite Majesté pour grand ami. Ils répondirent tous d'une voix Ho, Ho, Ho qui est à dire, oui, oui. Lui, continuant toujours sa dite harangue, dit qu'il était fort aise que sa dite Majesté peuplât leur terre et fit la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y avait nation au monde à qui ils voulaient plus de bien qu'aux Français; enfin il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourraient recevoir de sa dite Majesté.

Cela démontre que les premiers découvreurs du pays, des Français, désiraient conclure un pacte d'amitié avec les tribus indiennes et ne voulaient pas leur faire la guerre. De 1603, date de cet accord, jusqu'à 1647, la traite se fit à Tadoussac. Les traites français ne remontèrent pas le Saguenay pour pénétrer plus avant dans les solitudes du Saguenay et du Lac St-Jean. Même les missionnaires ne s'aventurèrent pas beaucoup dans ces solitudes pour faire l'évangélisation des Indiens; ils restèrent à Tadoussac et dans les environs. Il me plaît ici de rendre hommage aux premiers missionnaires qui firent ainsi l'évangélisation des sauvages, entre autres le Père Jean Dolbeau, dont l'œuvre magnifique est connue. Son nom fut donné à une bien jolie ville du Lac St-Jean, que, de jour en jour, acquiert de l'importance grâce à l'habileté et à l'initiative de ses habitants.

En 1647, le Père De Quen, missionnaire, voulut pénétrer plus avant dans la région. Il avait été appelé auprès d'une tribu montagnaise, appelée tribu du Porc-Epic, qu'il avait évangélisée l'année précédente et dont plusieurs membres étaient malades sur les bords du Lac St-Jean. Il voulut donc profiter de cette occasion pour explorer le pays. Le 11 mai 1647, il quitta Tadoussac avec une équipe indienne, remonta le Saguenay, franchit les sept portages de la rivière Chicoutimi, tra-

Suite en 4ème page

A LA GALERIE DU CADEAU A ROBERVAL

Vous trouverez un choix merveilleux et exceptionnellement nouveau de cadeaux de tous genres:
Verre taillé, Argenterie, Porcelaine, Objets de piété, etc.

Venez vous convaincre en visitant
La GALERIE du CADEAU

Dépositaire des disques: Victor, Bluebird, Star et Decca.

Léo de la Boissière, prop.
En face de l'Hôtel-de-Ville,
ROBERVAL, P. Q.

CARNET SOCIAL

—Mlle Yolande Potvin, de Kénogami a passé quelques jours en promenade à Roberval chez son frère M. Louis-Joseph Potvin et ses autres parents.

—Le sergent-major Louis-Philippe Duperré, et madame Duperré, de Chicoutimi, ont passé quelques jours à Roberval chez leurs parents.

—Madame Honoré Bussière, de St-Félicien, était de passage à Roberval cette semaine, en visite chez ses parents.

—M. Fernand Dallaire, d'Arvida, est venu à Roberval dimanche dernier pour l'Initiation des Chevaliers de Colomb.

—M. et Mme Henri Larouche, de St-Gédéon, sont venus en promenade à Roberval, le jour de la Toussaint, chez M. et Mme Adélard Bérubé.

—M. et Mme Charles Caron, de Dolbeau, sont venus à Roberval dimanche dernier.

—M. François Tremblay et sa jeune fille, de Dolbeau, étaient de passage à Roberval, dimanche dernier.

—M. Jos-L. Fillion, député du Lac St-Jean et Député de district des Chevaliers de Colomb, ainsi que M. Isidore Barrette, cérémoniaire de district des Chevaliers, tous deux de St-Joseph d'Alma, sont venus à Roberval dimanche dernier pour l'Initiation des Chevaliers de Colomb.

—M. J.-Adélard Martel, propriétaire de l'Industrie Letram, Eng., de Roberval, est de retour de Montréal où il a signé des contrats importants qui garantissent l'exploitation de son industrie pour nombre de mois d'avances.

—M. René Dussault, de Doncona, était en promenade à Roberval, la semaine dernière.

—M. et Mme Edmond Tremblay, de Shipshaw, sont venus à Roberval la semaine dernière, chez leurs parents.

LES BOUCHERS CANADIENS DEMEURENT OPPOSES AU RATIONNEMENT DE LA VIANDE

Un comité récemment formé pour l'abolition du rationnement de la viande, composé des grandes associations des bouchers de la province parmi lesquelles on remarque l'Association des Marchands Détaillants, l'Association des Bouchers de Montréal, le groupe des bouchers du Nord, a tenu en ces jours derniers, une assemblée de masse à Montréal.

Présidée par MM. J. H. Marchand, P. R. Lazure, et Roger Daunais, l'assemblée a clairement manifesté son opposition au rationnement de la viande et suggéré qu'il soit remplacé par la réquisition à la source, la distribution équitable au pays, l'intensification de la production au moyen de subsides et primes et une publicité intense auprès du public pour qu'il diminue volontairement sa consommation de viande. Des démarches seront incessamment faites de nouveau auprès des autorités fédérales dans le but de promouvoir un plan alternatif et une campagne publique par radio et par les journaux a été décidée au cours de la réunion.

Le principal orateur de la soirée, M. Fernand Boisseau, secrétaire général de l'Association, a fait l'historique du rationnement de la viande: "nous sommes en faveur de l'expédition en Europe de toute la quantité de viande nécessaire au soulagement des populations affamées a déclaré M. Boisseau. Le gouvernement doit faire face à ses obligations quand ce ne serait que par solidarité humaine, mais pour les quantités disponibles de viande à la consommation civile, nos groupes croient que le système de réquisition à la source,

la distribution équitable, de vraient être au moins loyalement essayés.

Le Canada est menacé d'un marché noir épouvantable dans la viande. Le boucher est victime de trop de tracasseries à cause de ce rationnement et le public doit être débarrassé au plus tôt des ennuis que comporte ce système qui n'a plus sa raison d'être maintenant que la paix est revenue". M. Boisseau a prévenu les bouchers présents que la campagne qu'ils conduisent actuellement n'aura pas seulement comme conséquence de faire enlever le rationnement mais encore d'établir les bases sur lesquelles l'économie canadienne d'après-guerre devra reposer. Plus de rationnement, plus de restrictions, mais une production organisée de façon à satisfaire les besoins domestiques tout autant que les nécessités de l'exportation.

MM. Lazure, Daunais et Hurteau ont aussi adressé la parole.

LA MALADIE DE COEUR UN PROBLEME IMPORTANT

"Cette maladie doit être traitée de façon rationnelle et non pas aggravée par l'ignorance et la superstition", déclare un médecin dans "Hygeia".

Le sentiment du public en général, à l'effet qu'une maladie de coeur signifie une incapacité totale, une vie raccourcie et une mort soudaine et terrible, est loin d'être la vérité, écrit le docteur Walter Modell, dans le numéro d'octobre de "Hygeia", revue de l'American Medical Association.

Une telle idée est bien loin de la vérité, dit le docteur Modell, professeur au Collège de l'université Cornell.

"Nous sommes bien renseignés sur les maladies de coeur comment les traiter et comment les contrôler, et quelles habitudes de diète, de distractions, de écrit-il. "Nous devons les traiter rationnellement et non pas nous laisser écraser sous une avalanche de superstitions et d'ignorance.

"La majorité des patients souffrant du coeur ont une vie longue et souvent fructueuse. On ignore complètement dans le public que certaines maladies du coeur ne devraient pas empêcher la continuation d'une vie normale. Qu'une ou plusieurs restrictions soient imposées au patient dépend uniquement du diagnostic de sa véritable condition et ces restrictions doivent être laissées à la décision du médecin.

"Presque toutes les opinions populaires, quant à la cause des maladies de coeur, sont erronées. Dans la grande majorité des cas, la cause en est encore un mystère. Seulement, dans le cas où la maladie s'est développée comme conséquence d'une syphilis mal soignée, nous pouvons retracer son origine jusqu'à un concours particulier de circonstances.

"Depuis quelques années, la maladie de coeur est devenue la plus importante de toutes les maladies, causant plus de mortalité que nulle autre, rendant ainsi les gens plus conscients de son importance et plus inquiets de sa fréquence. Bon nombre de personnes demandent à leurs médecins pourquoi il y a tant de crises cardiaques et désirent aussi savoir ce qui affecte le coeur humain aujourd'hui. "La réponse est simple, même si elle semble paradoxale", écrit le docteur Modell. "C'est parce que les gens sont plus en santé qu'il y a tant de maladies de coeur de nos jours. Les gens vivent plus longtemps, il y en a un plus grand nombre aujourd'hui qui dépassent cinquante ans, et de ce fait les cas de maladies de coeur sont plus nombreux. "Les coeurs sont aussi résistants qu'ils ne le furent jamais. Il n'en est pas moins vrai que les maladies de coeur deviennent un problème d'une importance grandissante."

BOIS

Je suis acheteur de 2000 cordes de bois (Bouleau), en longueur de 4 pieds. Venez me voir ou téléphonez
L'INDUSTRIE LETRAM, Eng.
J. A. Martel, Prop.
Roberval.

BOIS

Deux portes vitrées mesurant 2 1/2 pieds de largeur par 6 1/2 pieds de hauteur. Aussi une porte roulante pour garage.
S'adresser à :
Chs-Emile LABERGE,
Roberval.

BOIS

Meubles usagés.
S'adresser à :
Mme Philippe PELLETIER,
Tél. 278, 5 coups
Roberval.

BOIS

De nombreux modèles de bateaux réservoirs sont actuellement en construction dans les chantiers britanniques. Ces bâtiments seront supérieurs en tout à ceux d'avant-guerre et apporteront plus de confort aux équipages; les hommes auront des cabines séparées. On lancera prochainement un de ces bateaux dont le déplacement est de 17,000 tonnes. Il est muni d'un moteur turbo-électrique de 13,000 chevaux-vapeur, ce qui représente la force la plus grande encore donnée à un bâtiment à une hélice.

BULOVA



ALICE
2 diamonds
17 jewels
\$45.00

PRESIDENT
21 jewels
\$45.00

J. NÉRON
HORLOGER-BLOUTIER
Tél. 314, -- ROBERVAL, P. Q.



BATTERIES

BURGESS, synonyme de qualité, est le nom que vous devriez toujours demander lorsque vous entrez dans un magasin pour acheter une batterie. Que ce soit pour votre radio, moteur, téléphone, flashlight, etc., vous pouvez être assurés que BURGESS vous donnera toujours le meilleur service que vous êtes en droit d'attendre d'une batterie.

Les conditions s'étant améliorées, votre marchand peut vous fournir toutes les batteries BURGESS que vous désirez.

Côté, Boivin & Cie, Inc.

DISTRIBUTEURS EN GROS
DES BATTERIES BURGESS
Roberval, P. Q.

ATTENTION

Réparons immédiatement
Radios, Phonos, Balayuses,
Grille-Pain, Fers, Moteurs et
tous appareils électriques. Vente
de Pick-Up, Moteurs, Batteries
de Radios, Radiotrons,
Cordes et Fiches, Prises, Etc.
Equipements de Sports, Hockey,
Ski, Patins, Etc.
Spécial: Haut-Parleur pour
bureau, cuisine: \$3.00.
Location de Hauts-Parleurs,
Micro, à prix modiques.
S'adresser à:
J.-L. COSSETTE
Radiotechnicien Licencié.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété, située dans le village de St-Félicien, en face de l'Hôtel Bellevue, à vendre à bonnes conditions. Pour visiter et autres informations, s'adresser à: Mme Vve Jos. Tremblay dit Audet, St-Félicien.

BOIS

Je suis acheteur de 2000 cordes de bois (Bouleau), en longueur de 4 pieds. Venez me voir ou téléphonez
L'INDUSTRIE LETRAM, Eng.
J. A. Martel, Prop.
Roberval.

A VENDRE

Deux portes vitrées mesurant 2 1/2 pieds de largeur par 6 1/2 pieds de hauteur. Aussi une porte roulante pour garage.
S'adresser à :
Chs-Emile LABERGE,
Roberval.

A VENDRE

Meubles usagés.
S'adresser à :
Mme Philippe PELLETIER,
Tél. 278, 5 coups
Roberval.

REPARATIONS DE MOULINS A COUDRE

Je désire annoncer au public en général que je ferai la réparation de moulins à coudre. Aussi réparations d'écremeuses. Vendeur de la fameuse trousse magnétique de Laval. Vendeur de Cockhutt. Réparations de magnéto. S'adresser à:
HORACE GUAY,
Roberval.

FLEURS

Fleurs pour toutes occasions: bouquets de mariées, couronnes mortuaires et un nouveau choix de belles fleurs de tous genres, artificielles et naturelles, sur demande.

AU RAYON DES FLEURS
Rue Ste-Angele
ROBERVAL

A VENDRE

A vendre Chevaux acclimatés, bien dressés, pesant de 1500 à 1600 livres.
S'adresser à:
La FERME BEDARD,
"Anse"
Roberval.

A VENDRE

FOURNAISE en bonnes conditions. S'adresser à:
L.-A. BOUCHARD,
Roberval.

NYAL PINOL SIROP D'UNE VALEUR REMARQUABLE POUR LA TOUX

Pour adultes et enfants

Adoucit rapidement l'irritation de la gorge et des bronches, causée par le rhume.

Deux formats.

25c - 50c

PHARMACIE PINAULT
ROBERVAL, P. Q.

Cours Commerciaux et Scientifiques par Correspondance

"JE SUIS BILINGUE !"

C'est ce que vous pourriez dire après avoir suivi nos cours d'anglais.

MATIERES (Au choix)

- 1.-ANGLAIS (conversation)
- 2.-FRANÇAIS
- 3.-MATHÉMATIQUES commerciales
- 4.-STENOGRAPHIE bilingue
- 5.-TENUE des LIVRES
- 6.-COMPTABILITE
- 7.-SECRETARIAT
- 8.-DACTYLOGRAPHIE
- 9.-CORRESPONDANCE commerciale bilingue
- 10.-CALLIGRAPHIE

"Si vous voulez réussir plus tard; c'est maintenant qu'il faut vous préparer."

Ecrivez au:

CLEMENT BUSINESS COLLEGE
A
CHICOUTIMI
(Rue Racine)

Détails à

Mentionner:

- 1.-Votre âge.
- 2.-Cours choisis.
- 3.-Nombre d'heures à consacrer à vos études par semaine.
- 4.-L'année que vous avez complétée à l'école.

— DES DIPLOMES SONT ACCORDES A LA FIN DU COURS —

— Le "CLEMENT BUSINESS COLLEGE" est la seule école du genre au Saguenay. —
— Le prix des cours est très raisonnable: de \$4.00 et \$5.00 par mois, jamais plus. —

"JE SUIS COMPETENT"

Nos cours commerciaux ou scientifiques vous rendront compétents.

MATIERES (Au choix)

- 1.-LITTÉRATURE
- 2.-ALGÈBRE
- 3.-GÉOMÉTRIE
- 4.-TRIGONOMETRIE
- 5.-CHIMIE
- 6.-PHYSIQUE
- 7.-OPTOMETRIE (Opticien d'ordonnance)
- 8.-ASTRONOMIE.



Choisissez les cours dont vous avez besoin. Vous pouvez suivre plusieurs cours pour le prix d'un seul!

PENSEZ A VOTRE AVENIR !

Que ferez-vous dans 2 ou 3 ans?

Quels seront vos revenus?

— Nos cours sont SÉRIEUX et nous assurons un succès complet à toute personne qui suit nos cours par correspondance.